



Déclaration liminaire

15 janvier 2015

En lien avec les événements de la semaine dernière, je vais commencer par la lecture de l'article 19 de la déclaration universelle des droits de l'homme :

« Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. »

L'école a toujours eu une grande responsabilité, c'est encore plus vrai depuis quelques jours. Cette responsabilité ne doit pas se transformer en culpabilité. En effet, si l'on a le devoir de s'interroger sur ce qui a pu amener de jeunes français à accomplir un tel acte, prenons la mesure des rassemblements sans badges ni drapeaux, pour la plupart, de la fin de semaine dernière. Plus de 20000 personnes rassemblés à Angoulême autour d'un appel citoyen, peut être le devons nous un peu, aussi à l'école de la république.

La laïcité qui reconnaît à chacun le droit à sa propre spiritualité religieuse ou pas et qui permet ainsi de rassembler les diversités dans la république est notre valeur commune aujourd'hui. C'est au nom de cette laïcité de la république que l'École a pour mission inlassable de former des citoyens éclairés capables de forger leur libre arbitre et de vivre ensemble: une École libératrice des jougs les plus conservateurs qui emprisonnent et empoisonnent les esprits.

Le débat doit s'ouvrir maintenant à tous les partenaires de l'école dans le respect des prérogatives de chacun pour que se dégagent des conduites éducatives et pédagogiques fortes, précises et concrètes. La formation initiale et continue des personnels est sans aucun doute une des clés incontournable.

Enfin, le débat qui s'engage avec les élèves est primordial mais peut être déstabilisant. Les enseignants peuvent être amenés à sortir du cadre de réponses et de leçons toutes faites qui ont montré leurs limites, il faut qu'ils soient assurés d'un soutien à priori de l'institution.

Monsieur le directeur académique, mesdames et messieurs les membres de la CAPD

Cette CAPD est toujours très attendue par les collègues car elle acte l'avancement de certains d'entre eux.

Mais nous le savons bien, les retards d'inspection, les retards de notation changent la donne. Les collègues ne sont pas traités sur le même pied d'égalité.

Nous vous avons alerté à de nombreuses reprises sur ce sujet et le document promotion de cette année atteste de nos affirmations.

La question de l'avancement est liée à celle de l'évaluation des enseignants. Pour le SE-Unsa, l'évaluation des enseignants doit viser à améliorer les pratiques individuelles et collectives. Elle doit être régulière et doit se vivre comme un moment formatif, réflexif ordinaire et bienveillant.

Pour le SE-Unsa, le système de notation en vigueur, traduit de façon discutable l'évaluation des personnels. Pour éviter l'arbitraire, le SE-Unsa demande notamment des critères de notation nationaux connus de tous et une harmonisation nationale des grilles de notation.

Mais revenons à la rémunération des enseignants, le SE-Unsa évoquait l'an passé la création de l'ISAE qui, si la somme de départ est modeste, reste la seule amélioration annuelle du pouvoir d'achat de nos collègues, le point d'indice demeurant désespérément gelé. La ministre nous confirme dans sa lettre au secrétaire général du Se-Unsa, qu'elle l'augmentera pour atteindre son équivalent dans le second degré. Nous attendons nos fiches de paie...

Rappelons que l'ISAE n'est qu'une prime, même si elle est bonne à prendre et qu'elle est revalorisée. Elle ne saurait constituer une réponse suffisante au problème salarial. Nous continuons donc à revendiquer une augmentation du traitement des enseignants, la revalorisation du point d'indice et l'horizon de la hors-classe pour tous.

Enfin, le SE UNSA a proposé à Madame la Ministre 8 leviers pour équilibrer les temps de vie et bien-être au travail. La confiance entre l'institution et l'agent, développer l'esprit d'équipe est le premier de ce levier. Le second porte sur les projets et les enjeux : Ils doivent être partagés, et les collègues doivent être associés aux décisions autant que possible. Depuis 2 ans déjà, le SE UNSA 16 n'a eu de cesse de pointer cet aspect essentiel du contrat entre l'agent et l'institution.

Le SE Unsa, comme les enseignants qu'il représente et défend, n'ignore rien du contexte délicat pour ne pas dire dégradé qui est le nôtre. Pour autant, nous ne cédon pas à la fatalité. L'évaluation de la valeur professionnelle, le droit à la mobilité, les formations initiales et continues restent des problématiques centrales, incontournables pour mettre en œuvre une gestion des ressources humaines non seulement à la hauteur des enjeux actuels mais aussi de l'efficacité et de la crédibilité attendue de notre institution. La baisse prévisible des crédits «hors titre II» n'augure certes rien de bon mais des évolutions concrètes sont possibles. Le SE Unsa s'attachera à les porter et les défendre, dans l'esprit constructif et réformiste qui l'anime.